

DA 345 – 24.04

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 331'000.00 TTC DESTINÉ À LA RÉALISATION DU RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE JEAN-SIMONET - TRONÇON FUTUR ACCÈS AIN-SIMONET - CHEMIN DU CROISSANT (ÉTAPE 1)

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le réaménagement de la rue Jean-Simonet s'inscrit dans le cadre général du développement du quartier de la Concorde basé sur le Plan directeur de quartier (PDQ Concorde n°29816-167-540) adopté en février 2013 et intimement lié au projet de renouvellement urbain à plus grande échelle – aussi appelé Grand projet Châtelaine – présentant un potentiel de développement de 4'500 nouveaux logements et 2'500 nouveaux emplois à l'horizon 2030.

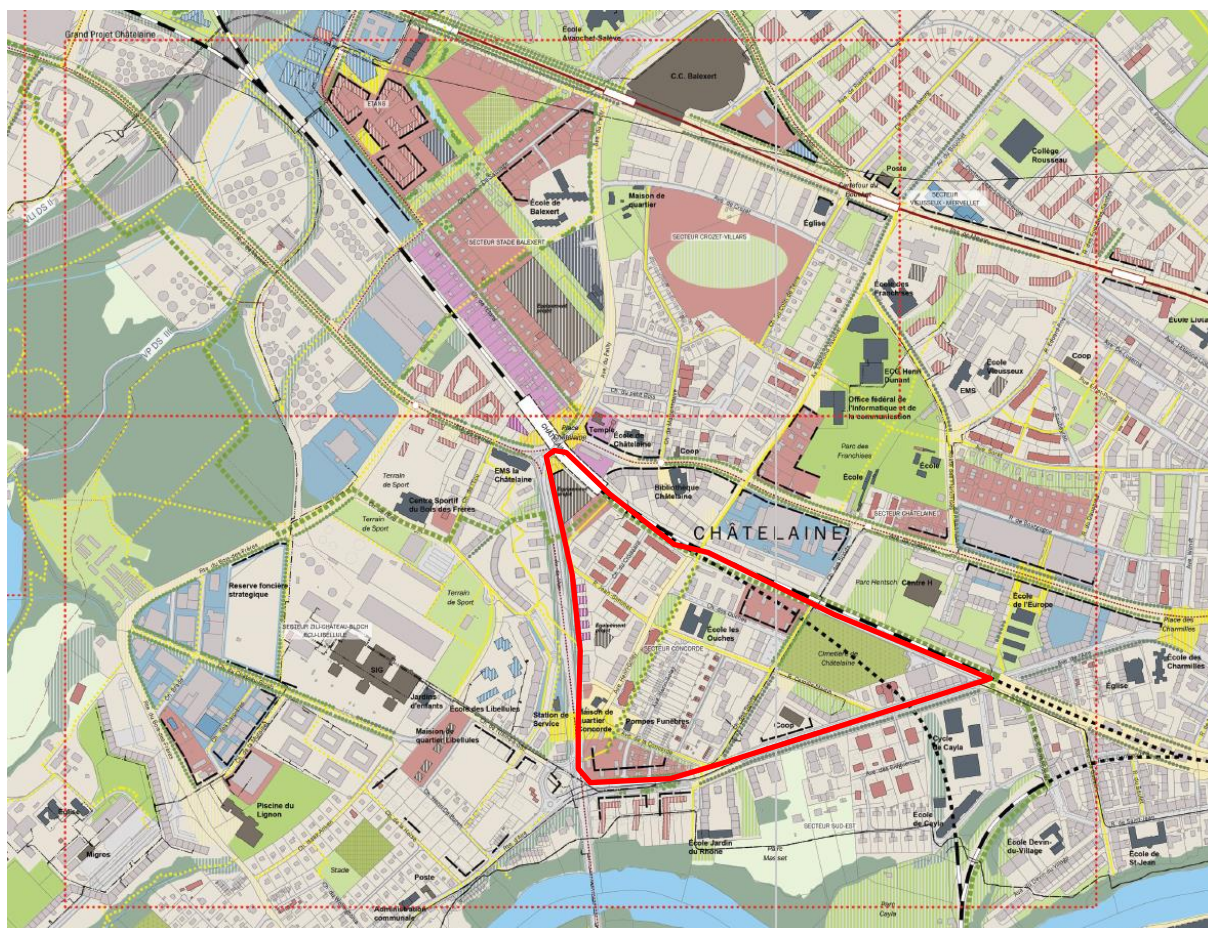


Figure 1 - Grand Projet Châtelaine, Plan Guide, 2014 (en rouge le périmètre du PDQ Concorde)

Pour rappel, le PDQ Concorde prévoit la construction de 500 logements supplémentaires, la mise en place d'un programme d'équipements communaux et une requalification des espaces publics au sein d'un secteur de forme triangulaire, à cheval sur les territoires de la Ville de Genève et de la Ville de Vernier, compris entre l'avenue de l'Ain à l'ouest, l'avenue d'Aire au sud et la voie ferrée au nord.



Figure 2 - Délimitation du PDQ Concorde et secteur de développement urbain

Il met en évidence 7 secteurs de développement urbain (cf. figure ci-dessus) qui sont :

- Le secteur A : Concorde espace culture, dont le chantier a démarré ;
- Le secteur C correspondant au PLQ 29681 Jean-Simonet (dont 1 immeuble a déjà été réalisé, 2 sont en travaux et 1 est projeté) ;
- Le secteur D correspondant au PLQ 29461 Croissant (2 immeubles déjà réalisés et 2 projetés) ;
- Le secteur L : 1 école déjà réalisée, 1 immeuble de logements avec crèche réalisés et 1 avec logements et espaces commerciaux en cours de travaux – propriétaires Ville de Vernier pour les équipements publics, la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV) pour l'immeuble réalisé et PCM Construction management SA pour celui en chantier ;
- Le secteur M (déjà réalisé) – propriétaire Fondation HBM Émile Dupont (FED) sur territoire de la Ville de Genève ;
- Le secteur F (déjà réalisé) – propriétaire FED sur territoire de la Ville de Genève ;
- Le secteur T (en projet) – propriétaire FED sur territoire de la Ville de Genève.

Le PDQ Concorde précise les objectifs, concepts et principes directeurs à respecter dans le développement de ce périmètre. Les objectifs stratégiques se résument à :

- Densifier qualitativement le quartier ;
- Construire un quartier durable ;
- Créer une centralité associée à la future halte RER ;
- Structurer et développer l'espace public ;
- Réorganiser les mobilités ;
- Mettre en place une gouvernance et une concertation.

Sur le plan de la **mobilité**, le PDQ Concorde prévoit de réduire les nuisances liées au trafic individuel motorisé (TIM) au cœur du quartier et de favoriser la mobilité douce et les transports publics. Pour répondre à ces enjeux, un nouveau plan de circulation sera mis en œuvre avec un fonctionnement par poche nécessitant de déconnecter l'avenue Henri-Golay de l'avenue de l'Ain par une mise en impasse au sud de l'avenue Henri-Golay et une fermeture de l'avenue de la Concorde.

Ainsi, l'accès existant au sud, depuis l'avenue de l'Ain vers le quartier de la Concorde, sera désaffecté. Celui-ci sera remplacé par un nouvel accès depuis l'avenue de l'Ain sur la rue Jean-Simonet.

Pour assurer une connexion entre l'avenue de l'Ain et Le Lignon, un U-Turn est actuellement à l'étude par la Ville de Genève, tel que représenté sur le plan ci-dessous.

De plus, une bretelle reliant l'avenue d'Aire à l'avenue de l'Ain sera créée, en remplacement du mouvement avenue de la Concorde – avenue de l'Ain.

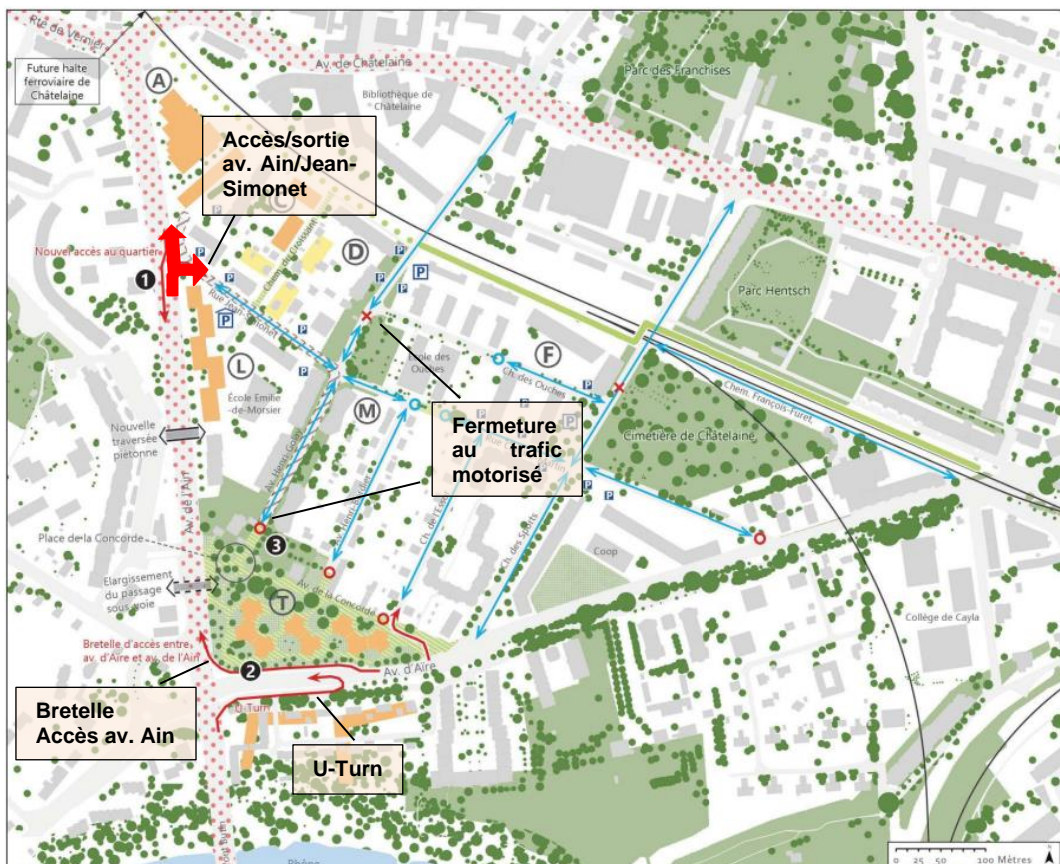


Figure 3 - Plan de mobilité projetée du quartier de la Concorde, extrait issu du forum 1203 (en rouge les mouvements autorisés aux TIM liés aux nouveaux aménagements projetés)

Ainsi, l'accessibilité TIM au quartier de la Concorde depuis l'avenue de l'Ain sera complètement revue avec la création d'un accès et d'une sortie unique au nord du secteur L, entre l'avenue de l'Ain et la rue Jean-Simonet (dénommés ci-après accès Ain-Simonet).

Ces différentes mesures de trafic seront complétées par la mise en œuvre des projets d'infrastructures connexes suivants :

- Le projet de réaménagement de l'avenue de l'Ain (fin des travaux estimées pour fin 2026) : projet cantonal qui prévoit la réalisation de l'accès Ain-Simonet ainsi que la suppression de la connexion depuis l'avenue de l'Ain à l'avenue de la Concorde.
- Le projet de réalisation d'un passage inférieur sous l'avenue de l'Ain (fin des travaux estimée pour fin 2026) et des rampes d'accès (fin des travaux estimée pour courant 2027) piloté par le Canton (pour le passage inférieur et la rampe côté Libellules) et la Ville de Vernier (pour la rampe côté quartier de la Concorde), impliquant la suppression du giratoire avenue de l'Ain - avenue de la Concorde. Ce projet est étroitement lié au projet de l'avenue de l'Ain.
- Le projet de requalification de l'avenue Henri-Golay et d'une partie de la rue Jean-Simonet (piloté par la Ville de Vernier), qui prévoit deux fermetures au trafic TIM sur ladite avenue (au sud de l'avenue et à proximité du chemin des Ouches). La fermeture au trafic TIM au sud de l'avenue est conditionnée par la réalisation de la nouvelle bretelle d'accès Ain-Simonet. L'achèvement des travaux est prévu à ce jour pour le courant de l'année 2028.
- Le projet de U-Turn (fin des travaux estimée pour courant 2027) : projet piloté par la Ville de Genève, qui prévoit la création d'un système de rebroussement sur l'avenue d'Aire ainsi que la réalisation de la bretelle d'accès sur l'avenue de l'Ain depuis l'avenue d'Aire. Ces aménagements doivent être réalisés de manière anticipée et conditionnent la mise en œuvre du passage inférieur sous l'avenue de l'Ain et de ses rampes, de même que la fermeture du chemin Désiré situé sur territoire de la Ville de Genève, prérequis nécessaire pour le développement du secteur T.

Les dates de réalisation indiquées ci-dessus sont susceptibles de modifications, étant précisé que ces projets routiers sont toujours en cours d'étude et nécessitent une coordination minutieuse au niveau de la planification des travaux, afin d'assurer en tout temps un accès TIM au quartier de la Concorde.

Il faut également souligner la réalisation d'un parking souterrain mutualisé de 444 places sur le secteur L à destination notamment des futurs habitants dudit secteur, de ceux du secteur M, des usagers de Concorde espace culture (secteur A) ainsi que des visiteurs du quartier (en remplacement des cases de stationnement supprimées en surface). Son ouverture est prévue pour l'été 2025.

Réaménagement de la rue Jean-Simonet - tronçon futur accès Ain-Simonet - chemin du Croissant

Initialement, le projet de requalification de l'avenue Henri-Golay et de la rue Jean-Simonet, dont la réalisation est prévue en 2028, devait être considéré comme un seul et unique projet. Aujourd'hui, en tenant compte de :

- l'ouverture du parking mutualisé de 444 places en 2025 ;
- l'arrivée des habitants des immeubles A et B sur le secteur C à fin 2025 ;
- l'horizon de réalisation de l'accès Ain-Simonet à fin 2026 ;
- la circulation des futurs camions sur la rue Jean-Simonet pour livrer les commerces du secteur L depuis le nord de la rue au niveau du futur quai logistique, dont la mise en service est prévue pour début 2025 ;

il a été décidé de scinder l'aménagement de la rue Jean Simonet en 2 projets distincts, soit :

- L'aménagement de la rue Jean-Simonet entre le futur accès Ain-Simonet et le chemin du Croissant – étape 1, objet de la présente délibération administrative ;
- L'aménagement de la rue Jean-Simonet entre le chemin du Croissant et l'avenue Henri-Golay – étape 2, projet intégré à celui de la requalification de l'avenue Henri-Golay.

La réalisation anticipée d'une partie de la rue Jean-Simonet, soit celle entre le futur accès Ain-Simonet et le chemin du Croissant, permettra ainsi de s'affranchir de nombreuses contraintes, en particulier en matière de circulation, étant précisé que c'est sur ce tronçon que le trafic motorisé sera à terme le plus important.

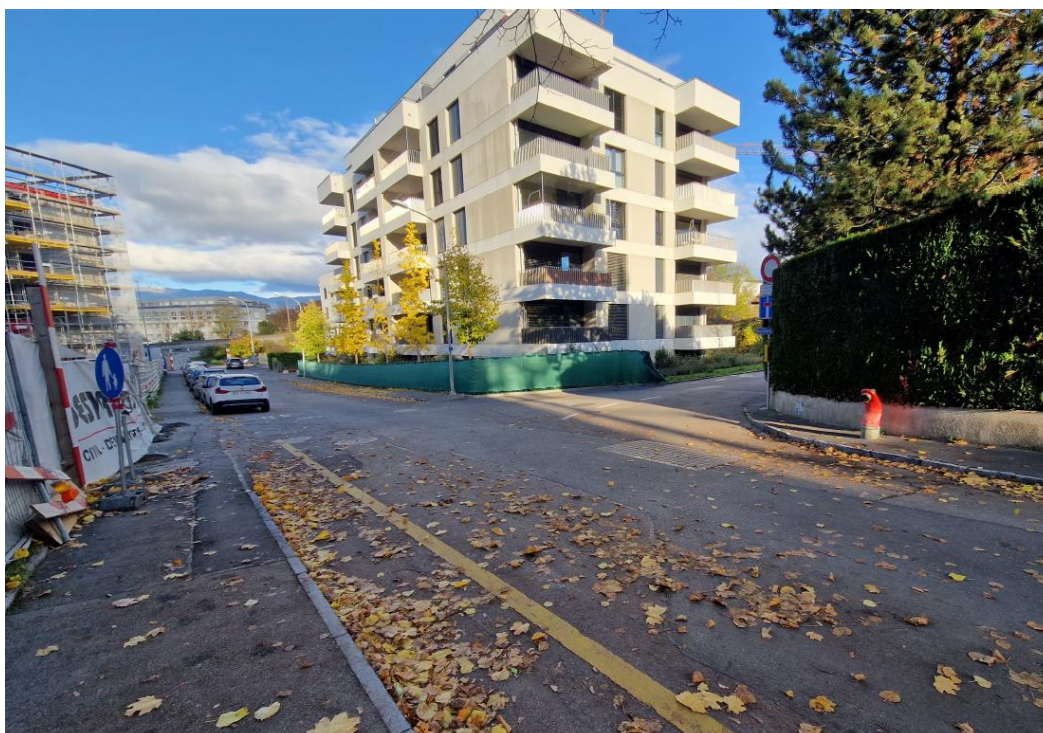


Figure 4 - Situation existante du tronçon chemin Jean-Simonet entre le futur accès Ain-Simonet et le chemin du Croissant

Périmètre des travaux

Le périmètre des travaux de cette première étape s'étend sur 75 m de long et est inscrit entre deux limites de projet représentées au nord par le futur accès Ain-Simonet et au sud par la deuxième étape du réaménagement de la rue Jean-Simonet.

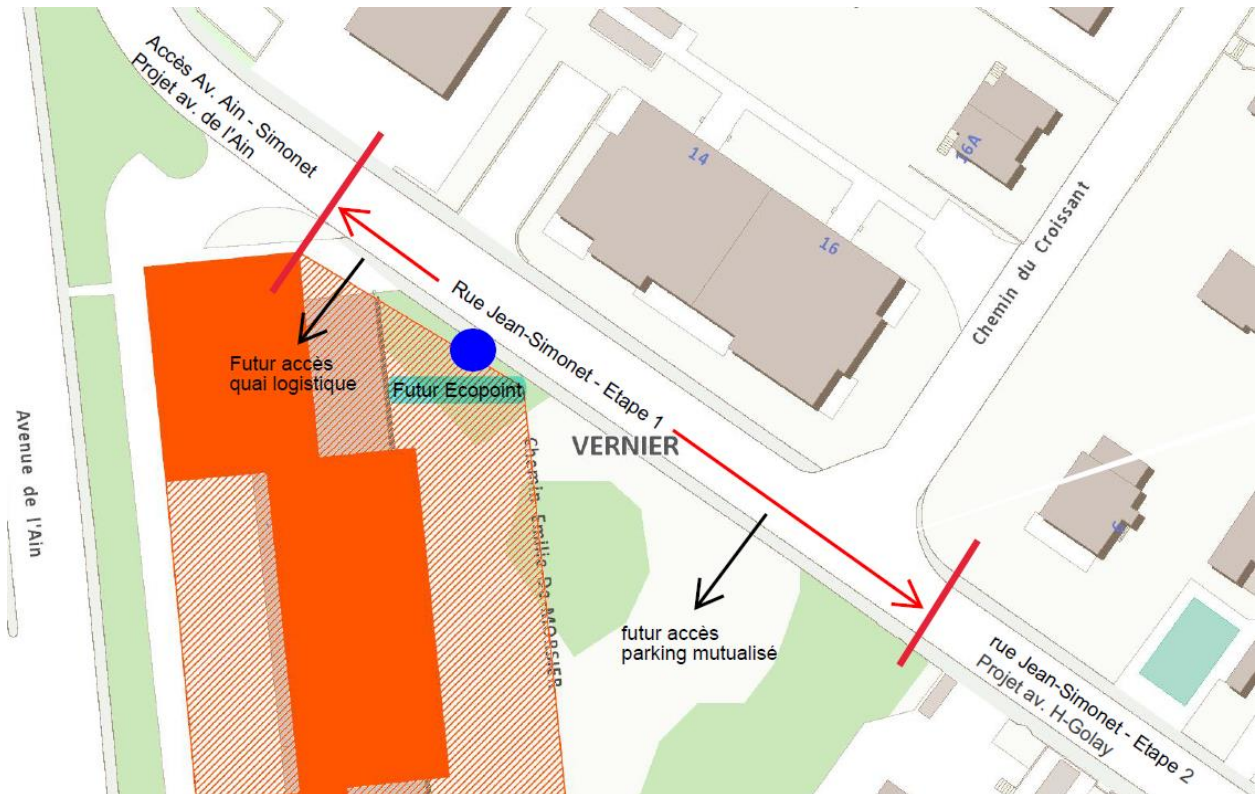


Figure 5 - Périmètre des travaux

Enjeux, objectifs et description du projet

Au vu du développement urbain attendu dans le quartier de la Concorde et du fait que ce tronçon routier sera amené à accueillir l'ensemble des véhicules motorisés souhaitant accéder ou sortir du quartier depuis l'avenue de l'Ain, la sécurité des piétons représente un des enjeux majeurs du projet. Pour y répondre, les aménagements prévus doivent atteindre les objectifs suivants :

- dimensionner et aménager la voirie en fonction du régime de vitesse de 30 km/h (la zone 30 actuelle sera maintenue) et des camions de livraison du Secteur L ;
- sécuriser la traversée des piétons au droit du chemin du Croissant, traversée qui sera empruntée par de nombreux écoliers ;
- offrir des gabarits de trottoir suffisants pour assurer le confort des piétons ;
- assurer la collecte des déchets au niveau du futur écopoint ;
- assurer l'accessibilité des poids lourds au futur quai logistique du secteur L ;
- veiller à ce que les mesures adoptées soient compatibles avec les projets adjacents.

Ces objectifs ont été intégrés à l'étude d'aménagement dudit tronçon, menée en 2023, qui a permis d'arrêter un projet d'aménagement dont les principales caractéristiques sont présentées ci-après :

- largeur de la chaussée au droit du quai logistique de 6 m avec des trottoirs de 2 m de large de part et d'autre ;
- largeur de la chaussée réduite à 5.3 m depuis l'écopoint jusqu'au carrefour avec le chemin du Croissant et largeur des trottoirs de 2.4 m côté secteur L et 2.2 m côté PLQ Jean-Simonet ;

Crédit d'investissement de CHF 331'000.00 TTC destiné à la réalisation du réaménagement de la rue Jean-Simonet - tronçon futur accès Ain-Simonet - chemin du Croissant (étape 1)

- création d'un plateau au droit de l'accès au parking mutualisé et du carrefour avec le chemin du Croissant et marquage d'un passage pour piétons ;
- création d'un trottoir traversant côté PLQ Jean-Simonet à l'intersection avec le chemin du Croissant.

Le projet intègre notamment la reprise des enrobés de la chaussée et des trottoirs, la mise en place de nouvelles bordures en béton d'aspect granit, le déplacement des sacs de route. À noter que les trottoirs et le plateau seront de couleur claire (matérialité à définir encore en coordination avec le projet de l'avenue de l'Ain) afin d'augmenter l'albédo et de mettre en évidence ledit plateau.

Un tube sera également posé sous le trottoir côté chemin du Croissant, étant précisé qu'un projet d'éclairage public de l'avenue Henri-Golay et de la rue Jean-Simonet sera lancé dans le cadre du projet global de requalification.

Ces travaux impliquent la suppression de 10 places de stationnement situées sur ce tronçon. L'ouverture du parking mutualisé du secteur L prévue durant l'été 2025 permettra de les compenser.

Ce projet a été déposé en autorisation de construire le 18 décembre 2023 (APA 330113) et autorisé en date du 7 février 2024.

Crédit d'investissement de CHF 331'000.00 TTC destiné à la réalisation du réaménagement de la rue Jean-Simonet - tronçon futur accès Ain-Simonet - chemin du Croissant (étape 1)

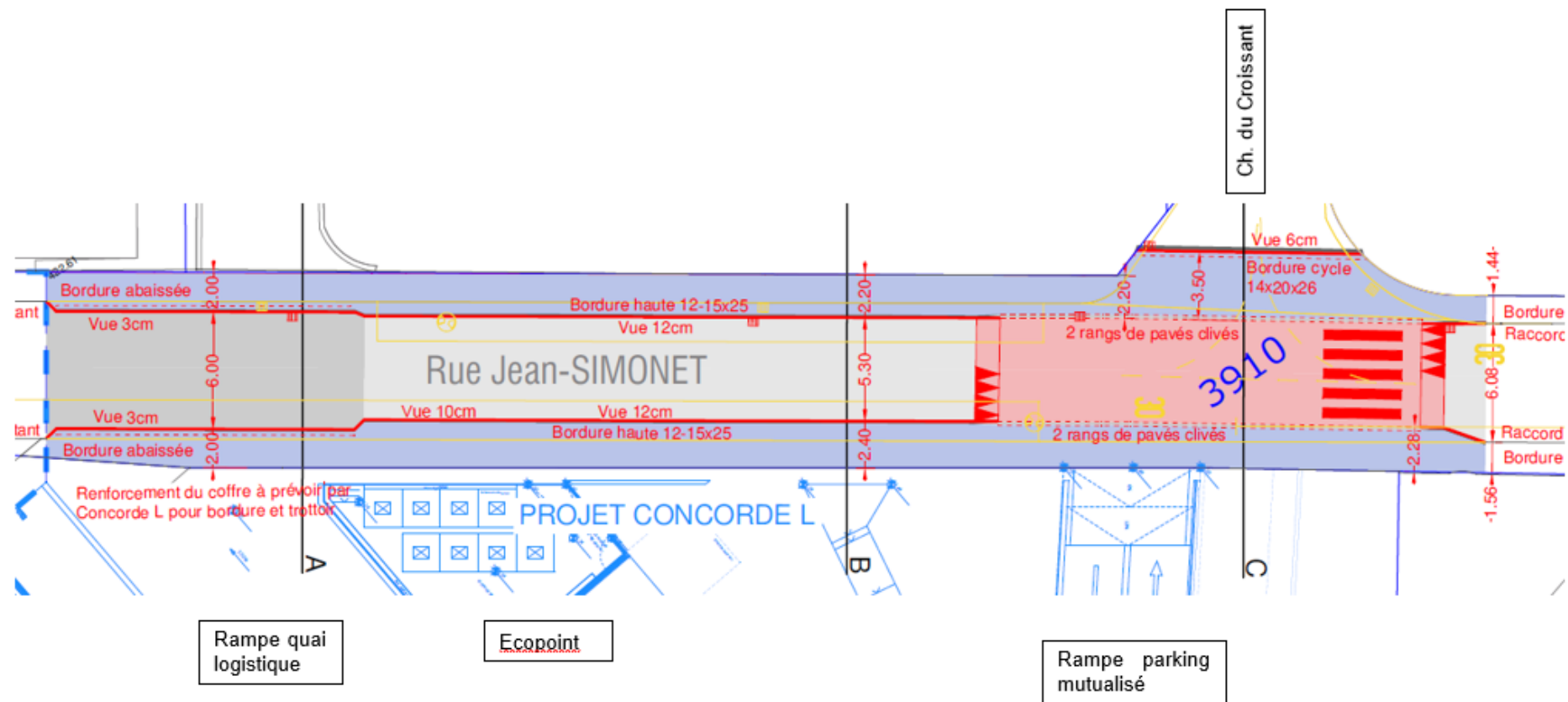


Figure 6 - Projet d'aménagement de la rue Jean-Simonet – étape 1

Obligations légales liées à la loi 13348 sur l'arborisation, la végétalisation, la mobilité douce et les transports publics dans l'aire urbaine (contre-projet à l'IN 182) du 21 septembre 2023 et incidences sur le projet de réaménagement de la rue Jean-Simonet - tronçon futur accès Ain-Simonet - chemin du Croissant (étape 1)

Il convient de rappeler que l'article 1 al. 2 de la loi 13348 stipule que : « une surface égale à au moins 8% de la surface totale de la voie publique au sens de l'article 1, lettre a, de la loi sur le domaine public, du 24 juin 1961, située sur les communes de plus de 10 000 habitants est dévolue à des projets d'arborisation, de végétalisation, de mobilité douce et de transports collectifs sur les domaines cantonaux et communaux, conformément aux articles 2 et 3 de la présente loi. Ce pourcentage doit être atteint dans un délai de dix ans dès l'entrée en vigueur de la présente loi. »

Dans le cadre du présent projet, la surface totale des trottoirs qui seront exécutés est de 336 m², représentant 45% de la surface totale des aménagements réalisés (25% actuellement).

Planning prévisionnel

Il est prévu de démarrer les travaux au mois de septembre 2024 pour une durée de 2 mois environ, soit une fin de travaux prévue au début du mois de novembre 2024.

Montant du crédit

Sur la base des éléments décrits dans le présent document, le montant du crédit pour la réalisation du réaménagement de la rue Jean-Simonet – étape 1 est de CHF 331'000.00 TTC ventilé de la manière suivante :

Description des prestations	CHF
Travaux en régie	9'000
Essais	15'000
Installations de chantier	25'000
Démolitions et démontages	8'000
Constructions de réseaux enterrés	9'000
Bordures, pavages, dallages et escaliers	45'000
Chaussées et revêtements	110'000
Canalisations et évacuation des eaux	20'000
Marquages	1'000
<i>Sous total travaux</i>	242'000
Divers et imprévus 10%	24'200
Honoraires mandataires (ingénieurs, géomètre)	30'000
Frais divers (tirage, communication, etc)	10'000
Total	306'200
TVA 8.1%	24'802
Total	331'002
arrondi à	331'000

Tableau 1 - Ventilation et montant du crédit

Budget indiqué dans le plan pluriannuel des investissements 2025- 2028

Lors de l'élaboration du budget 2024, le montant estimé des travaux était de CHF 300'000.00 TTC.

	Budget	2024	2025	2026	2027	2028
Rue Jean-Simonet – étape 1 - Réalisation	300'000.00	300'000.00				
Rue Jean-Simonet – étape 1 – Réalisation – subv. FIE	50'000.00		50'000.00			

Tableau 2 - PPI 2024 extrait rue Jean-Simonet – étape 1 - Réalisation

Crédit d'investissement de CHF 331'000.00 TTC destiné à la réalisation du réaménagement de la rue Jean-Simonet - tronçon futur Accès Ain-Simonet - ch. du Croissant (étape 1)

Au moment de l'établissement du PPI, ce montant n'était pas encore consolidé.

Sur la base de la définition du projet et des données financières mises à jour, le montant et la planification des investissements est la suivante :

	Budget	2024	2025	2026	2027	2028
Rue Jean-Simonet – étape 1 - Réalisation	331'000.00	331'000.00				
Rue Jean-Simonet – étape 1 – Réalisation – subv. FIE	50'000.00		50'000.00			

Tableau 3 - PPI 2024 mise à jour - Rue Jean-Simonet – étape 1 - Réalisation

À noter que le montant de la subvention du Fonds intercommunal d'équipement (FIE) est une estimation. Celle-ci fera l'objet d'une demande de subvention audit Fonds pour validation.

Coûts connexes

Le calcul des coûts connexes génère les coûts annuels suivants :

Nature	Désignation	Coût /revenu annuel - CHF
33	Amortissements du patrimoine administratif	9'367.00
34	Charges financières	7'282.00
Total		16'649.00

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Mathias BUSCHBECK
Maire

Vernier, le 15 avril 2024

DA 345 – 24.04

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 331'000.00 TTC DESTINÉ À LA RÉALISATION DU RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE JEAN-SIMONET - TRONÇON FUTUR ACCÈS AIN-SIMONET - CHEMIN DU CROISSANT (ÉTAPE 1)

Vu le Plan directeur de quartier intitulé PDQ Concorde n°29816-167-540 et adopté en février 2013 par le Conseil d'État le 3 novembre 2021 ;

vu l'autorisation de construire (APA 330113) du projet d'aménagement de la rue Jean Simonet (étape 1) délivrée le 7 février 2024 ;

vu les différents projets d'infrastructures et les chantiers en cours d'exécution dans le quartier de la Concorde;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du ;

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e), k) et m) et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 331'000.00 TTC destiné à couvrir le montant voué à la réalisation du réaménagement de la rue Jean-Simonet - tronçon futur accès Ain / Simonet - chemin du Croissant (étape 1) ;
- 2 de prendre acte qu'une subvention de CHF 50'000.00 TTC sera demandée au Fonds intercommunal d'équipement (FIE) ;
- 3 de comptabiliser les dépenses pour un montant de CHF 331'000.00 TTC et les recettes pour un montant de CHF 50'000.00 TTC dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette de CHF 281'000.00 TTC à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 4 d'amortir la dépense nette de CHF 281'000.00 TTC au moyen de 30 annuités, sous la rubrique n° 61.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.

